



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

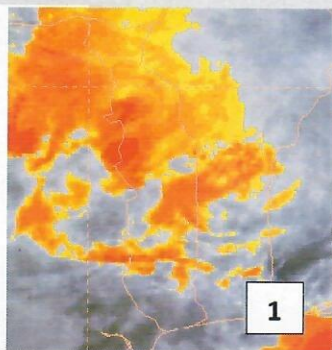
PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N°21 : Juillet-Août-Septembre 2023, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes
(Site web : www.anpctogo.tg)

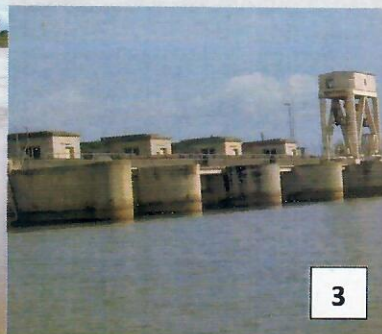
Informez les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence suspecte dans votre communauté



1



2



3

(1) Alerte météo ; (2) Crue de la rivière Oti à Mango TdE ; (3) Remplissage du barrage de Nangbéto en amont

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : 91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie Nationale : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, le Togo a enregistré des situations d'urgences provoquées par des événements tels que les inondations, les déplacements internes, les afflux de réfugiés, les vents violents, les incendies, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'érosion côtière, etc. Ces événements ont causé des pertes en vies humaines, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques d'avril, mai et juin 2023 se sont réalisées à plus de 80%. Dans le souci de minimiser l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit dans tout le pays des actions de relèvement résilient. Ce bulletin N°21 d'informations, de prévention et d'alerte des mois de juillet, août et septembre 2023, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, d'hydroélectricité, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, du cadre de vie, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc. *Afin de réduire l'impact des aléas et menaces, l'ANPC exhorte toute la population à s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alerte, de préparation et de réponse énumérées dans le présent bulletin.*



I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours de la période de juillet à septembre, tout le pays connaîtra des précipitations normales à tendance excédentaire par rapport à la période de référence (1991-2020) à l'exception des Savanes et le nord de la Kara où des pluies excédentaires à tendance normale sont attendues (Figure 1).

Sur le plan agricole, et parlant de la grande saison des pluies au sud du pays, les dates de fin de saison précoces à normales sont attendues dans les Plateaux et le nord Maritime. Par contre, la fin de saison agronomique sera normale à tardive dans le sud Maritime. Les séquences sèches longues à tendance normale sont prévues vers la fin de la saison.

En ce qui concerne, la saison des pluies au nord du pays, la fin de la saison normale à tardive est attendue dans les régions Centrale, Kara et Savanes. Les pauses pluviométriques seront également longues à moyennes vers la fin de la saison.

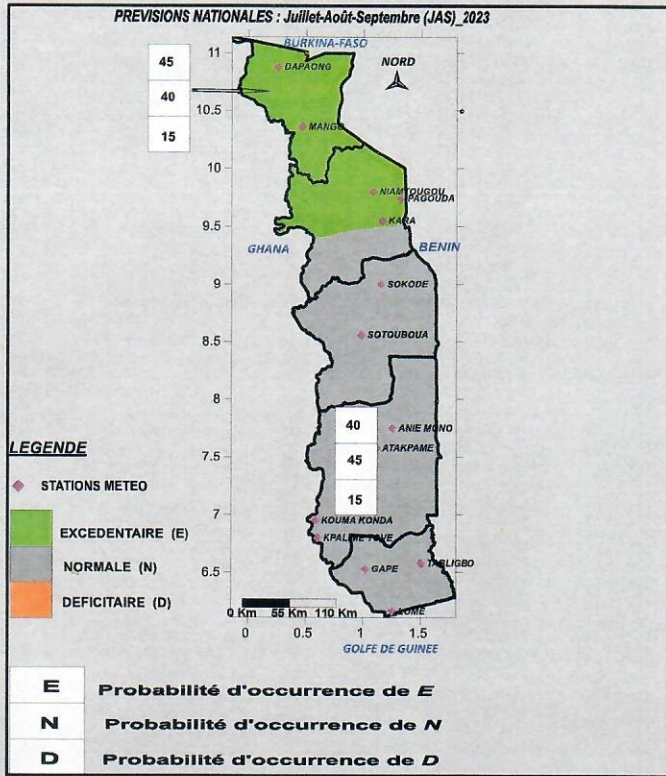


Figure 1 : Prévisions météo juillet-août-septembre 2023
Source : ANAMET, 2023

II. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines sur la côte du Togo seront marquées par un renforcement maximum des alizés humides et des paramètres océaniques durant les mois de juillet, août et septembre avec un vent moyen (10 à 12 m/s). La distribution spatiale de la température de surface de la mer (SST) affichera des minimales due à la remontée des eaux froides (Upwelling). Cette situation va conditionner les échanges océan/atmosphère et entraînera la petite saison sèche. Durant la première et la troisième semaine de chaque mois du trimestre, les événements exceptionnels de hautes marées sont attendus. La mer sera agitée au cours de ces événements (1,5 à 2,5m). Les risques d'érosion et de noyade seront plus exacerbés, surtout lors des marées hautes qui coïncideront avec les tempêtes. *Il est donc conseillé de prendre en compte les avis sur les états de la mer avant toute activité maritime afin de réduire les risques d'accidents. Pour les pêcheurs, il est fortement recommandé le port de gilet de sauvetage avant toute sortie en mer.*

III. SITUATION HYDROLOGIQUE

Les prévisions des écoulements au sein des différents bassins fluviaux pour les mois de Juillet, Août et Septembre 2023 comparés à la période de référence (1991-2020) donnent les situations suivantes (Figure 2) :

- dans le bassin de l'Oti, la situation sera moyenne à tendance déficitaire ;
- dans les bassins du Mono et du Lac Togo, la situation sera moyenne.

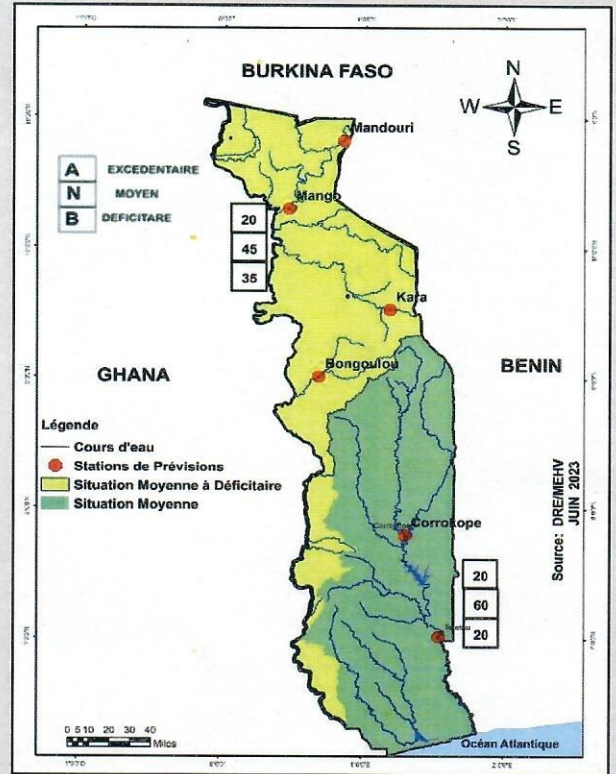


Figure 2 : Prévisions des écoulements de juillet-août-septembre 2023

IV. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

La période de juillet à septembre est caractérisée au sud du Togo par les travaux d'entretien des champs et les premières récoltes. Au nord par contre c'est la grande saison pluvieuse marquée par les travaux champêtres et la période de soudure (diminution des stocks alimentaires et hausse saisonnière des prix). Les problèmes auxquels les producteurs pourraient être confrontés, sont les inondations, les longues séquences sèches, l'apparition de ravageurs de cultures, etc. Dans l'ensemble, la situation alimentaire et nutritionnelle pourrait connaître une légère amélioration avec les premières récoltes dans le sud. Toutefois, l'abandon des terres dû au déplacement des populations et l'afflux des réfugiés représentent un risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

V. BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE NANGBÉTO

La retenue créée par le barrage Hydroélectrique de Nangbéto de la CEB est d'une capacité de 1 715 000 000 m³. Ce barrage régularise les apports naturels du fleuve Mono. Les prévisions hydrométéorologiques 2023 annoncent une saison normale à tendance excédentaire. La période cible de juillet- août-septembre constitue la période des grands apports et certains travaux en cours à la centrale, ne lui permettent pas de sortir plus que 120 m³/s pour la production. Le remplissage précoce est alors inévitable cette année et la centrale se verra dans l'obligation de laisser passer les trop plein dès que la capacité de sa retenue sera atteinte malgré toutes les mesures pour casser les crues des débits en aval.

VI. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Au troisième trimestre 2022, l'ANPC a enregistré au total 30518 sinistrés dont 21733 pour le mois de septembre. Parmi les aléas, les inondations ont occasionné plus de sinistrés soit 21812 (tableau ci-dessous). Les dégâts enregistrés sont : 4293 cases endommagées dont 2908 détruites, 550 décoiffées et 835 fissurées ; 15 blessés, 1487 ha de champs endommagés et 8 décès. Pour la période couvrant le présent bulletin, les pluies abondantes pourraient causer d'importants dégâts. Outre les campagnes périodiques de sensibilisation en vue de réduire l'impact des aléas, le Gouvernement a réalisé des actions résilientes d'envergure et d'autres en cours.

Tableau récapitulatif d'enregistrement mensuel des sinistrés selon les aléas au troisième trimestre 2022

Mois	Inondation	Incendie	PDI*	Afflux de réfugiés	Vents violents	Total
Juillet	1905	29	1975	348	10	4267
Août	2784	10	284	1099	341	4518
Septembre	17132	0	2168	2338	95	21733
Total	21821	39	4427	3785	446	30518

PDI : personnes déplacées internes ; Source : ANPC, 2022

VII. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Intégré au système d'alerte précoce national, le système d'alerte communautaire, installé aux abords des cours d'eau, est basé sur la lecture autonome du niveau d'eau sur les balises badigeonnées en vert, jaune et rouge indiquant le danger du débordement des rivières, fleuves et tout autre plan d'eau. À ce titre, l'Agence nationale de la protection civile en collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise, invite les points focaux, les volontaires, les acteurs des plateformes locales et les populations à faire le suivi et à intégrer dans leur vécu quotidien en cette période critique l'usage de cet outil communautaire de mesure des niveaux d'eau dans les rivières, fleuves et tout autre plan d'eau.

VIII. SITUATION SANITAIRE

La période de juillet à septembre est marquée par la recrudescence des maladies diarrhéiques fortement liées au péril fécal. La consommation des aliments et des eaux contaminés pourrait provoquer ces maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, la shigellose, les parasitoses digestives et les diarrhées virales. À ces maladies s'ajoutent la poliomyélite et le paludisme. Une mauvaise pratique d'hygiène et d'assainissement, aggravée par une forte concentration des populations en un lieu donné, entraîne la dissémination de ces maladies.

IX. TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR LA ROUTE

Les routes du pays sont empruntées par des camions qui transportent parfois des marchandises dangereuses (pétrole, gaz, cyanure, etc.) vers diverses destinations. Les voies les plus sollicitées sont celles de Lomé-Cinkassé, Lomé-Aflao, Lomé-Hilakondji, Kéméri-Kara-Cinkassé. En effet, une marchandise est considérée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques, chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle pourrait engendrer. Il faut éviter de s'approcher des camions disposant des panneaux orange codifiés (figure 3) affichés le plus souvent à l'avant et à l'arrière du véhicule. En cas d'accident, il faut s'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118. Donner la priorité à ces types de camions en circulation.

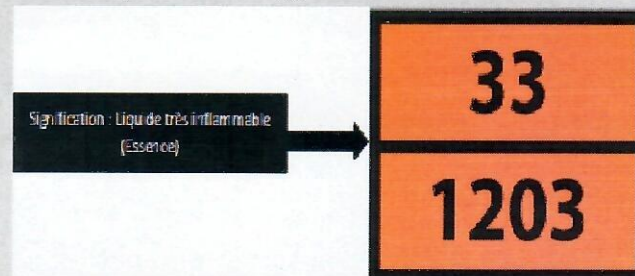


Figure 3 : Panneau orange codifié de deux (02) chiffres en haut et de quatre (04) chiffres en bas

Au vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts des situations d'urgences et catastrophes éventuelles dues aux différents aléas ciblés et autres, avant, pendant et après, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

XI. BONNES PRATIQUES DE PREVENTION, D'ALERTE ET DE REPOSE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante, informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser sur avis de l'autorité les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation ;
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les caniveaux et équipements électromécaniques ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, éviter les zones inondables et à risques, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc.
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Participer à la campagne de reboisement par la plantation, l'entretien et le suivi des plants pour l'atteinte de l'ambition décennale du Gouvernement "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
15. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
16. Participer aux campagnes de chimio-prévention du paludisme saisonnier, de supplémentation en vitamine A, de déparasitage couplé à la vaccination contre la poliomyélite ;
17. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
18. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissement facile en jet ;
19. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et les stocker dans les habitations, etc. ;
20. Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
21. Éviter de s'abriter sous les arbres et dans les stations-services lorsqu'il pleut ;
22. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
23. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ;
24. Respecter les calendriers de Contrôle et Promotion de Croissance (CPC) des enfants ;
25. Respecter le code de la route, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse et d'alcool, le téléphone au volant et aux guidons, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage, etc.

STRUCTURES IMPLIQUEES DANS L'ELABORATION DU BULLETIN

- Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ;
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;
- Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ;
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ;
- Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;
- Institut Togolais de recherche agronomique (ITRA) ;
- Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ;
- Agence nationale de la météorologie (ANAMET) ;
- Direction des ressources en eau (DRE) ;
- Direction de l'assainissement (DA) ;
- Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ;
- Université de Lomé (UL) ;
- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ;
- SINTO/Barrage sucrerie d'Anié ;
- Préfecture Maritime ;
- Division nutrition ;
- WANEP-TOGO.

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCA)
E-mail : anpctogo@gmail.com / dpcahanpc@gmail.com
Site web : www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : (+228) 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo